DLP 22-5-80330790

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.41.42

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 8 - 14 mai 1980

VIGNE

MILDIOU -

Depuis le 2 mai les foyers primaires de Mildiou sont apparus dans la plaine du littoral Languedocien et en particulier dans la basse vallée de l'Hérault, le Narbonnais et le Biterrois. Un peu plus récemment d'autres foyers ont été découverts dans la région de Beaucaire, Bellegarde, St-Gilles et dans la Vaunage gardoise. Du fait des pluies du 6 puis des 13 et 14 mai des manifestations analogues sont attendues dans des secteurs plus variés et plus vastes.

Partout,il demeure intéressant de poursuivre le nettoyage du pied des souches; leurs repousses facilitent l'expansion de la maladie.

Dans les régions précitées, une première protection des grappes et du feuillage est à mettre en place d'ici le 20 mai.

A cette fin, les viticulteurs disposent de fongicides classiques (composés cupriques, organo-cupriques ou organiques) dotés d'une action préventive simple. Ils peuvent aussi compter sur des anti-mildiou dotés d'une action pénétrante (spécialités à base de "curzate")complétée encore par des possibilités de déplacement dans la plante : spécialités à base d'éthyl phosphite d'aluminium, de métalaxyl , de milfurame.

Aux doses d'homologation portées sur chaque emballage les trois dernières substances capables de pénétrer dans la plante, assurent une protection atteignant 12 à 14 jours quelles que soient les conditions climatiques succédant au traitement. Un délai de 30 minutes, entre la fin de l'intervention et la première pluie doit pourtant avoir été respecté.

Ces substances, dont l'action est indifférente aux précipitations survenant après le traitement, assureront un maximum d'efficacité si les vignes traitées sont bien couvertes et si le temps nécessaire à l'assimilation par le feuillage n'est pas raccourci par des conditions climatiques trop favorables à l'évaporation. On évitera donc les interventions réalisées par temps venté et par fortes chaleurs.

Dans la grande majorité du vignoble Languedocien et Roussillonnais la sècheresse qui s'était installée ces dernières semaines rend peu probable une invasion soudaine de mildiou; ce qui permet de conseiller dans ces régions d'attendre un nouvel avis de traitement.

Spécialités à base de curzate :

Antéor, Novofix, Fulvax, Rémiltine, Novofix, Sygan, Cuprofix CZ, Syphal

Spécialités à base d'éthyl phosphite d'aluminium (ou phosétyl d'Aluminium) :

Mikal, Rhodax

P.358 V

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. 531 A.D

Spécialité à base de métalaxyl :

Acylon.

Spécialités à base de milfurame :

Vamin, Caltan.

Toutes ces spécialités sont généralement compatibles avec les anti-Oïdium classiques (Soufre) ou nouveaux.

OIDIUM -

Le développement de la végétation permet d'élargir la gamme des substances anti-Oïdium. A côté des Soufres micronisés, du dinocap, de la dichlofluanide, peuvent être maintenant utilisés des produits susceptibles eux aussi de pénétrer dans le feuillage et de s'affranchir ensuite des pluies survenant postérieurement à leur mise en place.

Spécialités : Bayleton 5 à base de triadimefon
Rubigan à base de fénarimol

BOTRYTIS -

Le développement de cet agent de la pourriture peut être entravé par le recours aux spécialités renfermant du bénomyl, du carbendazime, de la dichlofluanide, du méthyl-thiophanate et tous les mélanges renfermant en quantité suffisante du folpel, utilisables contre le Mildiou.

PYRALE -

Ce ravageur a commencé à se manifester en de multiples secteurs. Partout où des dégâts ont été déplorés l'an dernier et où aucune intervention insecticide correcte n'a été effectuée cet hiver, il convient d'être vigilant et d'utiliser si le besoin s'en fait sentir un des insecticides suivants :

décaméthrine	:	0,75	g m.a./hl	(Decis)
dichlorvos	:	125	g m.a./hl	(Nombreuses spécialités)
fenvalérate	:	10	g m.a./hl	(Sumicidin 10)
méthamidophos	:	60	g m.a./hl	(Tamaron, Orthotox)
méthomyl	:	50	g m.a./hl	(Lannate 20 L)
parathion méthyl	:	60	g m.a./hl	(Nombreuses spécialités)
perméthrine	:	7,5	g m.a./hl	(Ambush, Perthrine)

EUDEMIS - COCHYLIS -

Le premier vol est en cours et des pontes existent depuis le début du mois.

Une lutte ne s'impose que dans les tènements où il est possible de dénombrer plus de 200 glomérules (boutons floraux accolés par une chenille) pour 100 grappes. Lorsque ce seuil est dépassé et seulement dans ce cas des pulvérisations insecticides sont à réaliser.

On utilisera de préférence des spécialités à base de parathion. Il existe aujourd'hui des préparations dites "micro-encapsulées" dont la rémanence est accrue.

ACARIENS JAUNES ET ROUGES -

Lorsque ces ravageurs constituent une menace, c'est-à-dire lorsque la majorité des feuilles abritent plusieurs individus on pourra réaliser une pulvérisation à base de déméton méthyl, à moins que l'on ait déjà fait appel en luttant contre la Pyrale ou les Tordeuses de la grappe à un produit renfermant un composé acaricide.

.../...

POMMIER -

La protection de ces arbres est à maintenir vis-à-vis de la Tavelure et de l'Oïdium.

Les doses de Soufre doivent, même par temps couvert, être réduites. Des spécialités à base d'anti-Oïdium systémique donnent des résultats intéressants contre cet Oïdium.

Il est trop tôt pour intervenir contre le Carpocapse.

CULTURES MARAICHERES

ALEURODE (ou Mouche blanche des serres) -

Ce ravageur concerne de nombreuses plantes maraichères ou florales élevées sous abri.

En cas de besoin mettre à contribution une des deux pyréthrinoïdes suivantes qui donnent actuellement d'excellents résultats :

décaméthrine (Decis)	à la dose de 1,25 g de matière active par hl d'eau
cyperméthrine (Ripcord 5)	" " 5 g " " "

Aucune restriction ne limite l'emploi de la première. Un délai de 15 jours est à observer avec la seconde dans les cultures de plantes maraîchères.

DORYPHORE -

Ce ravageur est présent. Sa destruction est obligatoire. Les insecticides valables sont nombreux.

ARBRES D'ALIGNEMENT

ANTHRACNOSE DU PLATANE -

Cette maladie provoque actuellement en de multiples situations et localités des chutes de feuilles. Le champignon responsable est surtout présent sur les arbres non élagués depuis plusieurs années.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE,

CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V.LAGAUDE

Tirage du 14 mai 1980 - 1200 exemplaires

ARBRES FRUITIERS

ABRICOTIER -

La protection des fruits contre l'Oïdium doit être maintenue, en particulier dans les plantations du Roussillon.

CERISIER -

Les variétés à maturité tardive (mûrissant en même temps et surtout après Bigarreau Reverchon) sont sensibles aux piqûres de la Mouche "Rhagoletis", dont le vol est en cours dans le secteur de Remoulins et débute dans les vallées d'altitude.

A partir du 20 mai et en respectant les délais légaux devant séparer le traitement du début de la cueillette, pulvériser sur les arbres appartenant aux variétés visées ci-dessus une spécialité à base de :

diméthoate	30 g	de matière active par hectolitre
formothion	50 g	" " "
fenthion	50 g	" "
décaméthrine	1,25 g	" "

Le délai à observer est de 15 jours pour les spécialités à base de fenthion, 7 jours pour celles à base de diméthoate ou de formothion. Il est nul pour la décaméthrine.

PECHER -

Dans les vergers où le Puceron vert farineux du Pêcher (Hyalopterus arundinis) a constitué un problème durant l'été 1979, réaliser une pulvérisation avant le 25 mai avec un aphicide à action systémique tel que le déméton méthyl (Métasystémox) à la dose normale d'emploi (1 litre de produit commercial à l'hectare).

On observera les conseils relatifs à l'usage des produits pénétrant dans les feuilles.

Cette intervention sera valable vis-à-vis des autres pucerons.

Aucune autre pulvérisation ne sera réalisée, après cette date, sur pêchers jusqu'à l'hiver prochain.

La première génération de Tordeuse orientale peut détruire 20 à 30 % de la récolte. Les jeunes fruits de la Pavie "Sudanell" sont très vulnérables. Sur les arbres peu chargés ou ayant subi un éclaircissage manuel ou chimique, sur les arbres jeunes en voie de formation, en pépinière, mettre en place une protection consistant en une pulvérisation de méthomyl (Lannate), d'azinphos méthyl (Gusathion), de phosalone (Zolone) ou de carbaryl (Sevin).

.../...